



Education et vie communale > Démocratie participative

### **Charte de la citoyenneté**

Poitiers (Vienne)

Le partenariat entre la Ville de Poitiers et le monde associatif est ancien ; la mise en oeuvre de la Charte de la citoyenneté à partir de 1996 a permis de l'affirmer et de le renforcer. La Charte engage la Ville en matière de démocratie locale, et constitue un texte auquel les associations et habitants peuvent se référer lorsqu'ils sont demandeurs de concertation.

**Date de lancement du projet :** 1996

**Porteur :** ville de Poitiers

**Population :** 83 448 habitants

#### **Contexte :**

Capitale de la région Poitou-Charentes, l'agglomération de Poitiers, avec près de 120 000 habitants, est souvent appelée « la plus petite des grandes villes ». A une heure de TGV de Paris, Poitiers bénéficie d'un environnement économique et géographique favorable sur l'axe Paris-Bordeaux.

#### **Partenaires :**

- habitants
- associations

#### **Dates clés :**

1996-1997 : instauration des « journées dialogue »

1999 : 2<sup>e</sup> série de journées dialogue

2003 : création des conseils de quartier, conformément à la loi « démocratie de proximité ». Ces nouveaux dispositifs composés de 3 collèges (socioprofessionnels, élus vivant dans le quartier et habitants à titre individuel) viennent compléter les instances existantes, notamment les associations d'habitants et comités de quartier.

2004 : première rencontre inter-conseil de quartier

2003-2004 : 3<sup>e</sup> série de Journées dialogue

2005 : diffusion d'un guide la participation au sein des services municipaux

2006 : 4<sup>e</sup> série de journées dialogue

Dernier trimestre 2006 : 2<sup>e</sup> rencontre inter-conseils de quartier

#### **Objectifs :**

- Renforcer la concertation, déjà très développée, entre la Municipalité et les associations.
- Développer des processus de concertation avec l'ensemble des habitants de la ville, à la fois de façon régulière et à l'occasion de concertations sur des projets précis.

#### **Points forts :**

Le partenariat entre la Ville de Poitiers et le monde associatif est ancien ; la mise en oeuvre de la Charte a permis de l'affirmer et de le renforcer.

#### **Points faibles :**

- La codécision n'est pas toujours possible. Les demandes des habitants peuvent avoir pour but la défense de l'intérêt particulier au détriment de l'ensemble de la population et de la solidarité.
- Quelques difficultés parfois sur des projets communs, lorsqu'il y a de nombreux interlocuteurs ou associations, avec des envies et des buts différents qui risquent de placer les élus en situation d'arbitres, sans réelles négociations.



### Principes :

La Charte de la citoyenneté engage la Ville en matière de démocratie locale, et constitue un texte auquel les associations et habitants peuvent se référer lorsqu'ils sont demandeurs de concertation. Un Observatoire de la Vie Citoyenne, prévu par la Charte, a également été mis en place. Il se compose d'élus, de représentants d'associations et de professionnels des sciences sociales.

La charte comporte 15 points répondant à 4 objectifs :

- Favoriser la participation de tous les habitants à la démocratie locale
- Permettre aux habitants d'être acteurs dans leur quartier
- Conforter et développer la vie associative à Poitiers
- Participer à la maîtrise du destin collectif

Suite à l'adoption de la Charte, ont été mis en place différents dispositifs de consultation et de concertation avec les habitants et les associations : comités d'usagers des services publics, commissions permanentes ou ponctuelles, Conseil Communal des Jeunes, Comités de Quartier, Conseil Local de Développement, assemblée annuelle des citoyens, etc.

Un suivi informel des divers dispositifs de démocratie locale est assurée par le service Politique de la Ville, rattachée à la Direction Animation & Vie Locale. Du côté politique, il existe un adjoint chargé de la Politique de la Ville et de l'économie Solidaire, un conseiller municipal délégué à la Citoyenneté, et un conseiller municipal chargé de la Solidarité.

### Gouvernance :

Evolutions importantes dans la façon de travailler des élus et des techniciens de la Municipalité : ces deux types d'acteurs ont intégré à leur approche la nécessité de mettre en place des concertations de façon quasi-systématique.

### Clés de la réussite

Faire que les habitants, travaillent et discutent ensemble au quotidien, pour faire mieux avancer leurs projets, tout en ne perdant pas de vue l'intérêt général.

### Chiffres clés

6 comités de quartier

600 associations réellement actives sur le territoire

10 conseils de quartier / 650 membres inscrits

### Contacts

Mairie de Poitiers

Hôtel de Ville

BP 569

86021 Poitiers Cedex

Tél. : 05 49 52 35 35

Pierre JOLLY : Chef de Projet Contrat de Ville.

Jean-Claude BONNEFON : Adjoint chargé de la Politique de la ville et de l'économie solidaire

Magali BARC : Conseillère Municipale déléguée à la Citoyenneté.

Danièle BALAS : Conseillère municipale

Service Solidarité et Développement Local

Hôtel de Ville

porte 114

Tél : 05 49 52 37 99

Email : [abbassi.a@mairie-poitiers.fr](mailto:abbassi.a@mairie-poitiers.fr)